



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 10 septembre 2018, à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1809-1146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

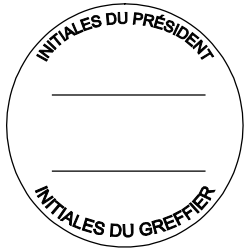


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 332 – Fourniture d'un camion de service
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 327 – Acquisition d'un camion d'intervention – Unité d'urgence pour la caserne du secteur de l'est
 - 7.5.2 Acquisition de matériel de prévention – Plan d'action en sécurité incendie – Village de L'Île-d'Entrée
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Autorisation de dépôt de projet à Emploi-Québec – Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Renouvellement du protocole d'entente – Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Participation au programme Climat municipalités – Phase 2
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2018-05 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 330 000 \$
 - 7.10.2 Adoption du Règlement n° CM-2018-06 modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018 pour revoir la tarification des apports volontaires au CGMR
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 320 – Services professionnels – Centre de services municipaux et rénovation de garages
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1809-1147

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1809-1148

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 23 août 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 669 569,43 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1809-1149

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 332 – Fourniture d'un camion de service

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé le 22 août dernier, à un appel d'offres, sur invitation, relativement à la fourniture d'un camion de service;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

- Plymouth Chrysler des Îles, au prix de 45 906 \$
- Chevrolet Buick GMC, au prix de 64 625 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre déposée par Plymouth Chrysler des Îles relativement à la fourniture d'un camion Ram Crew CAB (4 x 4), de l'année 2018, au prix de 45 906 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document requis à cette fin.

Cette dépense sera financée à même les fonds de roulement de la Municipalité et de la Communauté maritime, sur une période de six ans, et elle sera répartie comme suit :

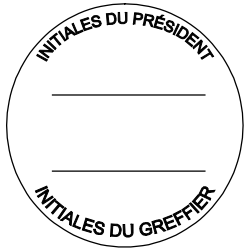
Municipalité : 65 % et Communauté maritime : 35 %.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1809-1150

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 327 – Acquisition d'un camion d'intervention – Unité d'urgence pour la caserne du secteur de l'est

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin dernier, le Service de sécurité incendie a lancé un appel d'offres en vue d'acquérir un véhicule d'intervention d'urgence pour la caserne du secteur est des Îles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Maxi-Métal, au prix de 160 900 \$ plus les taxes applicables, et que celle-ci inclut divers articles optionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a démontré la conformité de la soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre de Maxi-Métal au prix de 160 900 \$ plus les taxes applicables;

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document relativement à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2018-04.

CM1809-1151

Acquisition de matériel de prévention – Plan d'action en sécurité incendie – Village de L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, le conseil a adopté un schéma de couverture de risques, lequel est entré en vigueur en juillet 2010, dont l'objectif est de réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce schéma, le conseil souhaite poser des actions concrètes en matière de prévention des incendies sur le territoire de L'Île-d'Entrée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit se procurer le matériel requis lors d'interventions devant être effectuées auprès des résidents de L'Île-d'Entrée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat du matériel de protection incendie ci-dessous mentionné, au coût de 11 800 \$ plus les taxes applicables, aux fins des activités de prévention sur le territoire de L'Île-d'Entrée :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

- Avertisseurs photoélectriques
- Avertisseurs ioniques
- Détecteurs monoxyde carbone
- Extincteurs poudre ABC 5 lb

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° A-2010-04 relatif à la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie.

Retrait momentané du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1809-1152

Autorisation de dépôt de projet à Emploi-Québec – Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'importance d'agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Stratégie territoriale d'attraction des personnes par la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'affectation d'une somme de 160 000 \$, répartie sur trois ans et en provenance du Fonds de développement des territoires (FDT), à la mise en œuvre de la Stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine a été déposée et acceptée aux fins de financement dans le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR);

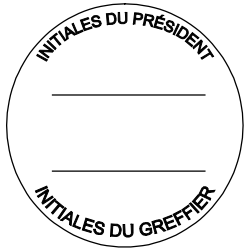
CONSIDÉRANT la nécessité de compléter le montage financier de la Stratégie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confie le mandat au Service du développement du milieu de déposer une demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec relativement à la Stratégie d'attraction de personnes;

qu'il autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer tout document à cette fin et toute entente éventuelle avec Emploi-Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1809-1153

Renouvellement du protocole d'entente – Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Corporation culturelle Arrimage et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la pertinence de maintenir ce partenariat au bénéfice du milieu culturel des Îles et des nombreuses personnes qui y sont associées;

CONSIDÉRANT le professionnalisme démontré par la Corporation culturelle Arrimage, l'actualisation de sa mission et la transparence de sa gestion;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de bonifier la contribution municipale accordée à l'organisme en indexant de 3000 \$ par année le soutien au fonctionnement de l'organisme, totalisant une aide globale annuelle de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité et la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage, pour une période de cinq ans;

qu'il autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer le protocole d'entente rédigé à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1809-1154

Participation au programme Climat municipalités – Phase 2

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine sont aux premières loges des changements climatiques et qu'elles subissent, de façon réelle et immédiate, les conséquences de ceux-ci, notamment en lien avec sa situation énergétique singulière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a lancé un appel à projets dans le cadre du programme Climat municipalités – Phase 2 afin de soutenir l'action des municipalités québécoises dans la lutte contre les changements climatiques;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a participé, en 2012, à Climat municipalités – Phase 1 afin de dresser l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de son territoire, ce qui a notamment mené à l'adoption du Plan de réduction des GES et de la Stratégie énergétique territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le programme Climat municipalités – Phase 2 s'inscrit directement dans la suite des interventions de la Communauté maritime qui amorce la mise en œuvre d'un premier plan d'action triennal de sa Stratégie énergétique 2017-2025;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette stratégie, le conseil s'est fixé des objectifs stratégiques, des cibles mesurables et des engagements concrets pour améliorer le bilan énergétique de l'organisation municipale et du territoire de même que pour agir sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre le déploiement du premier plan d'action de la Stratégie énergétique territoriale, lequel contient une trentaine d'actions visant notamment la pérennisation du service-conseil en efficacité énergétique aux citoyens et aux entreprises, la révision réglementaire, la création d'outils d'aide à la décision et de sensibilisation de la population ainsi que les interventions en efficacité énergétique sur les infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt, au volet 2 du programme Climat municipalités – Phase 2, d'un projet visant la mise en œuvre de la Stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine, échelonné sur 3 ans, et d'un montant total de 600 000 \$;

de maintenir l'affectation, à même le Fonds de développement du territoire ou d'une autre source, d'une somme de 50 000 \$ annuellement, pour les 3 prochaines années, liée à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique territoriale et utilisée comme mise de fonds municipale au projet Climat municipalités – Phase 2.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1809-1155

Adoption du Règlement n° CM-2018-05 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 330 000 \$

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 17 août 2010, le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement pour augmenter son fonds de roulement à 330 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2018-05 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 330 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1809-1156

Adoption du Règlement n° CM-2018-06 modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018 pour revoir la tarification des apports volontaires au CGMR

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté, le 13 mars 2018, le Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour revoir la tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2018-06 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2018 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1809-1157

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 320 – Services professionnels – Centre de services municipaux et rénovation de garages

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public, lancé le 10 août dernier, concernant la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie relativement à la confection de plans et devis dans le cadre de travaux de construction d'un centre de services municipaux et la rénovation de garages;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière effectuée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales (RÉCIM) pour la réalisation de ce projet et que les analystes du programme attendent les résultats de l'appel d'offres de construction pour officialiser les sommes octroyées;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres sont conformes et ont obtenu une note de qualification de 70 % et plus;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété l'analyse des offres reçues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire avant taxes	Note finale
Bourgeois – Lechasseur – Proulx – Savard, consortium d'architectes	208 000 \$	6.20
Coursol - Miron architectes	200 500 \$	5.99
Vachon et Roy architectes	324 356 \$	4.35



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime octroie le contrat relatif à
l'appel d'offres n° 320 au consortium d'architectes Bourgeois – Lechasseur
– Proulx – Savard au prix de 208 000 \$ plus les taxes applicables.

À ce montant s'ajoute 2500 \$ par visite additionnelle requise,
conformément l'option 1 du devis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1809-1158

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 25.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier